COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 avril 2017 - 20H30 -

Présents: Mmes MARECAT, RAYNAUD, TARRENE, MM MAROUBY, PACULL, SOLA

Absents: Mr QUES G, procuration à PACULL JM

Mr LAGUERRE, procuration à SOLA E.

Mr MARLEIX, procuration à RAYNAUD MF.

<u>Secrétaire de séance</u> : Cathie TARRENE

**_

PV séance précédente

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du lundi 27 février 2017.

Vote du Compte administratif 2016

Section investissements: 26 187,10€

Section fonctionnement 153 268,74€

Résultat final + 179 455,34€

Monsieur le Maire sort au moment du vote. Le conseil municipal vote pour l'adoption du compte administratif 2016, à l'unanimité pour (8 voix)

Vote du Compte de gestion 2016

Compte de gestion 2016 à l'identique, voté également à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exploitation 2016

C/1068 = 76 727,62€ recettes investissement

C/002 = - 76 540,62€ recettes fonctionnement

L'affectation du résultat de l'exploitation 2016 est adoptée à l'unanimité par le CM

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016, à savoir :

Taxe d'habitation: 8,32%

Taxe foncière du bâti: 8%

Taxe foncière non bâti : 32,49%

Le conseil municipal vote ces différents taux à l'unanimité.

Budget primitif 2017

Présentation du budget primitif 2017. Le budget primitif pour l'année 2017 s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement = 506 312,62€

Subventions aux associations = 22 000€, qui se répartit comme suit :

	- •	
•	Chasse	200€
•	CHasse	2000

Navitherm 17 000€

• Estrella molijaïre 1 700€

Ecole de rugby 100€

Els nins 450€

• Comité des fêtes 2 250€

Festival P. Casals 200€

Pedras i mémoria 100€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, ces subventions accordées aux associations

Recettes de fonctionnement = 506 312,62€

Dépenses investissement = 265 810,72€

Recettes investissements 265 810,72€

Mme RAYNAUD s'interroge sur la somme prévue au terrain « Rouchy » alors que l'achat n'a pas été encore signé

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité le budget primitif 2017.

Subvention: projet 3 carrer d'avall

Monsieur le Maire fait part de l'attribution par le conseil départemental d'une subvention de 28 800€ au titre de l'année 2017, pour l'opération de réhabilitation de l'appartement sis 3 carrer d'avall.

Admission en « non- valeur »

L'admission en non valeur concerne des loyers non recouvrés malgré une décision judiciaire qui nous était favorable, pour un montant de 3 111,40€. La première tranche de ces loyers non perçus avait été admis en non valeur l'année précédente. Le conseil municipal vote, à l'unanimité, cette somme en admission en non valeur.

Budget ccas

Monsieur le maire explique qu'à la demande du trésor public il faut acter par une délibération la suppression du budget CCAS au budget communal.

Le conseil municipal décide de supprimer ce budget, à l'unanimité.

Convention des travaux de restauration du tableau St Antoine à l'enfant avec le CD66

La convention précédente signée avec le conseil départemental 66 le 14 avril 2016 est annulée et remplacée par celle prise ce jour, car suite à une coquille de rédaction le taux du reste a charge de la commune n'était pas le bon. Le reste a charge de la commune sera de 18 % du montant de la restauration de ce tableau, soit 3 009€ (au lieu de 27%)

Le conseil municipal vote cette modification à l'unanimité.

Indemnité des élus

Suite à la circulaire du 15 mars 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique est modifié, qu'à la demande du trésor public il convient de prendre une délibération mentionnant ce taux sans indiquer son montant. M le maire précise que les pourcentages eux restent inchangés. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette modification.

Par ailleurs, Monsieur le maire fait part d'un courrier de Mr Ques Gilbert demandant de ne plus percevoir dorénavant l'indemnité d'adjoint. Le conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.

Projet « Rezo pouce »

Le Parc Naturel Régional (PNR) nous propose d'intégrer le réseau Rezo pouce. Ce projet fait partie de la démarche de transition énergétique et à l'obtention du label « territoire à énergie positive ». Il s'agit d'un dispositif pour partager les déplacements et l'inscription pourra se faire en mairie, dans des points relais ou sur internet. Cette démarche n'a aucun coût pour la commune. un arrêté municipal sera pris pour fixer des arrêts pour la prise en charge des personnes « transportées » (ex : arrêt de bus). Deux arrêts sont prévus, un au village (gare routier) et un aux thermes.

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce projet « Rezo pouce » à l'unanimité

Convention d'assistance juridique

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de souscrire, entre la commune et un avocat, une adhésion annuelle pour avoir des conseils ponctuels, aide à la rédaction ou projet d'actes, etc. Le coût serait de 2500€ environ.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

SYDEEL 66modification des statuts

Le SYDEEL souhaite changer de nom, c'est-à-dire remplacer la mention Pyrénées Orientales par Pays Catalan.

Le conseil municipal opte pour cette modification à l'unanimité.

Eclairage Public

Eclairage Public, le PNR est signataire d'une convention avec le ministère de l'écologie pour la rénovation de l'éclairage public financé à 60% par le ministère et 20% par le SYDEEL 66, le reste (20%) est à la charge de la commune. Le PNR nous proposait donc la rénovation de notre réseau d'éclairage public. Malgré la pertinence du projet celui-ci a été rejeté par le ministère pour des raisons budgétaires.

Eclairage public de la chapelle des Bains : proposition du Sydeel de refaire l'éclairage au sol autour de la chapelle, suite à de nombreuses pannes. Le coût des travaux, à charge de la commune, serait de 4 740€. Une économie de 490€/an pour les huit points serait réalisé et l'amortissement du coût serait réalisé en 9 ans.

Le conseil municipal adopte cette proposition par 7 voix; MF Raynaud s'abstient (2 abstentions)

Redevance d'occupation provisoire des chantiers de travaux pour les ouvrages électriques et gaz

Dans le cadre de travaux, la municipalité pourra demander une redevance aux entreprises distriburtrices.

Le conseil municipal est favorable à cette délibération à l'unanimité.

Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier par les opérateurs de communications électroniques.

Une redevance pourra être perçue par la commune pour l'occupation du domaine public pour les opérateurs téléphoniques.

En sous-sol = 38.05€/km

En aérien = 50.74€/km

Pylones = non plafonné

Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à appliquer cette redevance pour les opérateurs de téléphonie avec effet rétroactif sur cinq ans, avec actualisation chaque année.

Parcelle 235

Un groupe de professionnels du canyoning, afin de développer et sécuriser son activité nous propose l'achat ou la location de la parcelle 235, située sur le territoire de Campome. Après concertation, le conseil municipal décide de garder ce terrain.

Syndicat intercommunal Occitanie Catalan (sioccat)

Ce syndicat regroupe les langues Catalanes et Occitanes. L'adhésion est de 70€ par an.

Le conseil municipal approuve cette adhésion à l'unanimité.

Bibliothèque : désherbage

Avec l'aide de la bibliothèque départementale, certains livres de la bibliothèque du village ont été retirés des rayonnages. Ceci concerne 329 ouvrages pour adultes et 26 pour les enfants. Pour l'instant ces livres sont entreposés au sous-sol de la mairie. Monsieur le maire propose soit de mettre ces livres à la disposition des villageois et le reste sera offert à une association type émaûs.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre ces livres à la disposition des villageois et le reste sera offert à une association.

Questions diverses: néant

La séance est levée à 22h53

**_